

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

: = : = : = : = : = :

=====  
= =  
= =  
= RAPPORT AU CONSEIL NATIONAL =  
= =  
= DU 2 MARS 1982 =  
= =  
= =  
=====

MARS 1982

RAPPORT AU CONSEIL NATIONAL  
DU 2 MARS 1982

----

Au cours de l'importante réunion convoquée le vendredi 26 Février 1982 pour analyser la situation créée à la suite des incidents survenus à l'Université d'Abidjan le 9 Février 1982, le Président HOUPHOUET-BOIGNY, pour permettre aux membres du Conseil National élargi d'avoir une saine appréciation des faits et des réalités qui les sous-tendent, a fait un large tour d'horizon sur la situation qui prévaut dans le Monde.

C'est ainsi que le Président du Parti a longuement traité du contexte national et international à la fois économique, social et politique afin de situer les événements qui se sont produits en Côte d'Ivoire ; il a livré des informations qui mettent à nu les motivations secrètes et profondes d'une poignée d'activistes, motivations établissant qu'il s'agit bel et bien d'une entreprise de déstabilisation menée conjointement par des agents tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Il a également dénoncé le comportement de certaines personnes engagées dans des activités fractionnelles contraires à la solidarité indispensable entre les membres de notre Parti.

Relatant les différentes démarches effectuées à son niveau, le Président a indiqué avoir reçu deux groupes d'Enseignants du Supérieur et l'ancien Secrétaire Général de l'ex-SYNARES.

.../...

Le premier groupe et l'ancien Secrétaire Général de l'ex-SYNARES reconnaissaient les erreurs commises par certains étudiants soutenus par une minorité d'Enseignants dans le déroulement des événements malheureux survenus à l'Université et sollicitaient sa clémence en vue de la réouverture de l'Université et des Grandes Ecoles. L'autre groupe, se réclamant du SYNARES dissout, demandait quant à lui, le rétablissement de ce syndicat qui, il faut le souligner, a quitté pendant les événements le terrain syndical pour se situer au niveau politique ; il n'a eu aucun mot de regret sur les désordres survenus à l'Université et ailleurs.

Après avoir invité les militants à demeurer vigilants afin de ne pas se laisser surprendre à nouveau et précisé que les enquêtes suivent leurs cours pour déterminer les responsabilités, le Président HOUPHOUET-BOIGNY a demandé aux responsables politiques et administratifs d'approfondir leurs réflexions et de faire des propositions concrètes sur les mesures à prendre pour assainir l'Université Nationale.

Le Conseil Economique et Social a examiné l'analyse de la situation faite par le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY, Président du PDCI-RDA et exprimé sa totale adhésion quant à cette analyse. Par ailleurs, il a exprimé son accord unanime sur l'opportunité des mesures prises dans un premier temps.

Comme on le sait, le Parti et le Gouvernement avaient décidé dès le 9 Février les mesures suivantes :

- fermeture immédiate de l'Université et des Grandes Ecoles d'Abidjan jusqu'à nouvel ordre à la suite de la décision de grève illimitée des Enseignants du SYNARES

- évacuation de toutes les cités et résidences universitaires de la capitale ;
- suspension des bourses de l'Enseignement Supérieur.

En outre, le Parti et le Gouvernement déclaraient illégale la grève illimitée ordonnée par le SYNARES en même temps qu'ils décidaient de ne plus reconnaître ce syndicat.

A la suite également des désordres créés dans la capitale et qui sont les conséquences directes des mots d'ordre de grève illimitée et d'appel au soulèvement lancés par les Etudiants et les Professeurs de l'ex-SYNARES, le Parti et le Gouvernement complétaient les mesures déjà prises et annoncées, en décidant :

- la suspension immédiate des traitements et salaires de tous les Professeurs de l'Enseignement Supérieur et de tous les chercheurs pendant la durée de leur grève illégale.
- la poursuite des enquêtes pour établir les responsabilités.

Ces faits d'une extrême gravité exigeaient, bien entendu, des mesures immédiates et appropriées pour éviter que le désordre ne s'installe dans notre Pays qui doit poursuivre, malgré la conjoncture difficile, sa marche vers le progrès et la construction d'une société solidaire, grâce aux constances qui caractérisent l'action du Président du Parti et qui ont nom :

- unité nationale,
- stabilité politique,
- démocratie profonde,
- climat de liberté et de tolérance,
- paix sociale à travers le développement équilibré,
- et dialogue pour résoudre les différends.

.../...

C'est pourquoi, tout en faisant siennes les mesures décidées par le Parti et le Gouvernement, le Conseil Economique et Social a estimé que le comportement de quelques frères égarés ne devait ni conduire à renoncer au dialogue, ni rejaillir sur l'écrasante majorité de Professeurs et Etudiants acquis aux idéaux du PDCI-RDA et dont la bonne foi ainsi que la vigilance ont été surprises.

C'est dans le but de permettre à cette majorité de professeurs et d'étudiants de se remettre au travail et surtout au service de la construction de notre Côte d'Ivoire que le Conseil Economique et Social fait les propositions suivantes :

A) - A court terme

Le principe de la réouverture, dès que possible, de l'Université et des Grandes Ecoles a fait l'accord unanime des Membres du Conseil Economique et Social.

Les discussions ont porté sur les conditions de cette réouverture. A cet effet, le Conseil Economique et Social est d'avis que les conditions doivent être strictes à l'égard aussi bien des étudiants que des professeurs.

1°) - Mesures concernant les étudiants

Pour éviter la répétition d'une telle situation et s'assurer de la qualité réelle des étudiants,

.../...

le Conseil Economique et Social propose :

- la convocation des étudiants Faculté par Faculté et par Grande Ecole,
- la réinscription individuelle des étudiants,
- la réaffectation des chambres d'étudiants.

Chaque étudiant devra s'engager à respecter les dispositions régissant les établissements secondaires et universitaires, notamment l'organisation des examens et l'orientation scolaire.

Par ailleurs, le Conseil Economique et Social suggère le réaménagement des coûts des prestations du CNOU afin de les adapter aux réalités économiques ivoiriennes.

## 2°) - Mesures concernant les professeurs.

Pour s'assurer qu'à la réouverture de l'Université et des Grandes Ecoles, les professeurs reprendront effectivement leur place, ceux-ci doivent par écrit et sur une fiche qu'on pourrait intituler "Déclaration sur l'honneur"

- réaffirmer leur appartenance au PDCI-RDA,
- se désolidariser du mouvement de grève déclenché illégalement le 9 Février par l'ex-SYNARES,
- s'engager à reprendre leur enseignement,
- donner leur accord pour participer ultérieurement à la création d'une nouvelle structure syndicale dans les conditions à définir en accord avec le Parti et le Gouvernement.

.../...

Il est entendu que le SYNARES reste bel et bien dissout.

Enfin au plan général, le Conseil Economique et Social propose la redéfinition des franchises universitaires pour éviter leur exploitation à des fins politiques contraires aux intérêts de la Nation et aux idéaux du PDCI-RDA.

### 3°) - Mesures relatives au SYNESCI

Un document signé le C.A. du SYNESCI a décidé d'une grève des Enseignants du second degré à partir du jeudi 4 Mars 1982 si le 3 Mars au plus tard satisfaction n'est pas donnée à leurs revendications, à savoir "le rétablissement du SYNARES dans ses structures et ses droits", la "réhabilitation des camarades" selon les auteurs "injustement accusés d'être les instigateurs des événements survenus à l'Université d'Abidjan".

Le Conseil Economique et Social suggère donc que les Directeurs régionaux de l'Enseignement, les Proviseurs et les Directeurs des Lycées et Collèges convoquent avant le 4 Mars, en liaison avec les Préfets et Sous-Préfets, par établissement, les enseignants pour que chacun d'entre eux se détermine par rapport au préavis de grève du SYNESCI.

### B) - A moyen terme

Le Conseil Economique et Social suggère que la réflexion se poursuive afin de :

- revoir le mécanisme de fonctionnement du Parti en général et notamment au sein de l'Université ;

.../...

- redéfinir les modalités et les conditions de recrutement des professeurs (expatriés, africains non ivoiriens et ivoiriens) ;
- redéfinir la vocation de l'Enseignement Supérieur en Côte d'Ivoire,

En conclusion,

Le Conseil Economique et Social propose la mobilisation générale et immédiate de tous les militants et militantes pour apporter leur soutien actif au Président du Parti et barrer de la sorte la route aux fauteurs de troubles d'où qu'ils viennent.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

-----

Je soussigné

NOM

PRENOM

PROFESSION

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

NATIONALITE

CARTE D'IDENTITE N°

FACULTE

GRANDES ECOLES

INSTITUT

Réaffirme mon appartenance au PDCI-RDA.

Me désolidarise du mouvement de grève déclenché illégalement le 9 Février 1982 par l'ex-SYNARES.

M'engage à reprendre mon enseignement dès la réouverture de l'Université et des Grandes Ecoles.

Donne mon accord pour participer ultérieurement à la création d'une structure syndicale dans les conditions à définir en accord avec le Parti et le Gouvernement.

FAIT à ABIDJAN, le

SIGNATURE